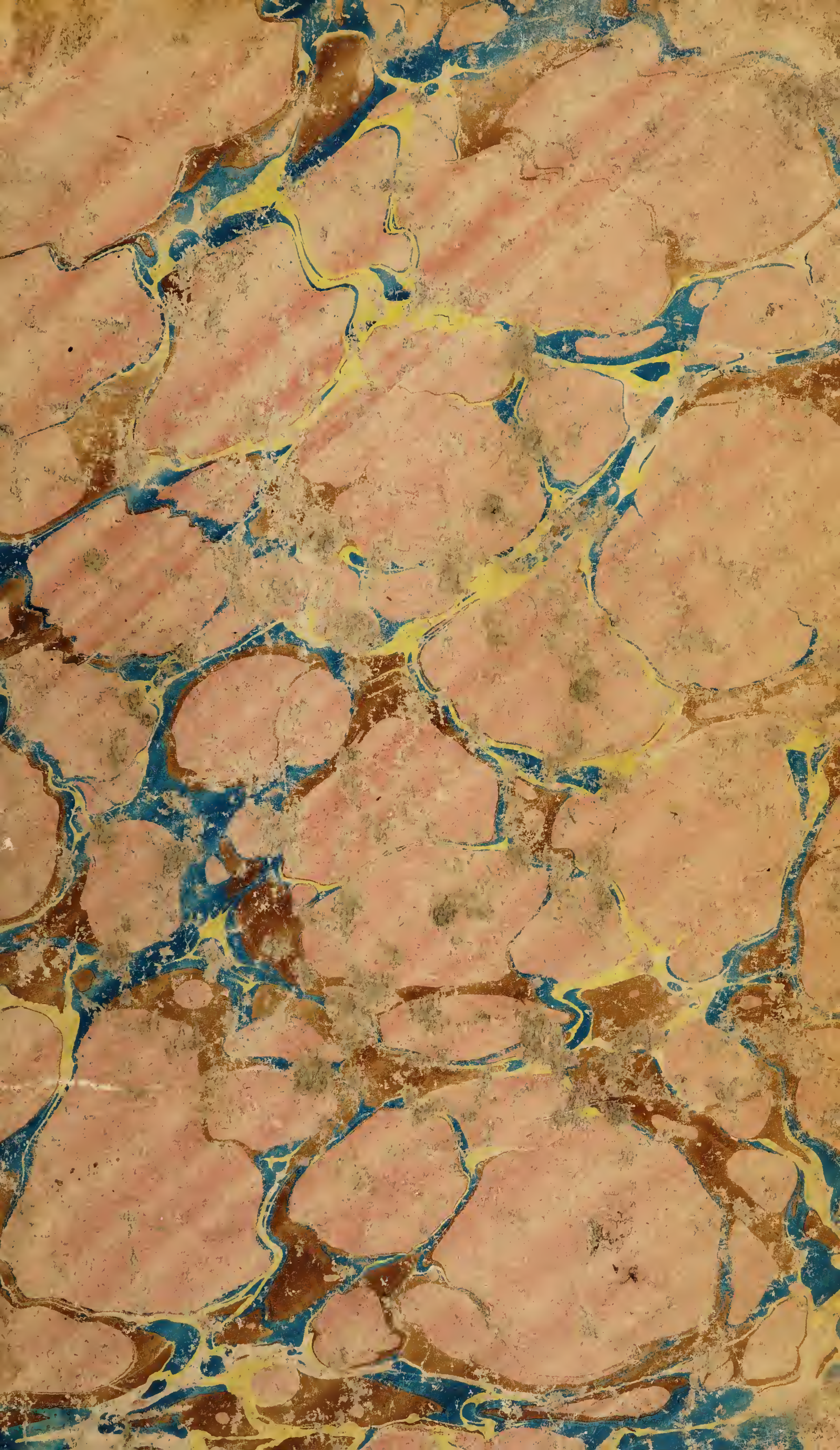


LETTRE

A

Monsieur Lesbroussart.

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON.

LETTRE

A

Monsieur Lesbroussart,

ADMINISTRATEUR-GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

SUR

L'ÉTAT ACTUEL

DE

L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL EN BELGIQUE,

ET SUR LES MOYENS DE L'AMÉLIORER;

PAR

P. J. VAN ESSCHEN,

DOCTEUR EN MÉDECINE, EN CHIRURGIE ET EN ACCOUCHEMENS, DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE GAND, EX-RÉPÉTITEUR DES ÉLÈVES DE LA MÊME FACULTÉ, PROFESSEUR AGRÉGÉ ET BIBLIOTHÉCAIRE A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE BRUXELLES, MEMBRE DE LA COMMISSION DES RÉCOMPENSES.

BRUXELLES,

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU ROYAUME.

1831


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

A Monsieur Lesbroussart, Administrateur général de l'Instruction publique.

MONSIEUR,

Dans un moment où l'on prépare sur l'instruction un travail qui doit être incessamment présenté aux chambres, et où chacun attend avec anxiété les résolutions qu'elles vont prendre relativement à cette matière qui touche de si près au bien-être de la Belgique, je pense qu'il est du devoir de tout citoyen ami de son pays, de faire connaître les données qu'il croit propres à résoudre cette question compliquée.

L'instruction médicale n'est peut-être pas la partie du problême la plus facile à débrouiller : d'abord, parce que la société doit exiger des garanties plus nombreuses de la

part des jeunes gens qui se destinent à être les dépositaires de la vie de leurs concitoyens; ensuite, parce que la pratique de la médecine est multiple, et que ce ne sont pas nos universités seules qui accordent le droit de l'exercer.

Je n'ignore pas combien le sujet que je m'engage à traiter est épineux; des intérêts qu'il n'est pas toujours facile de concilier, s'y entrecroisent, et peuvent se trouver opposés les uns aux autres.

Cependant dans ces intérêts différens, il en est un qui doit marcher constamment le premier : je veux dire l'intérêt des études. C'est celui-là que je prendrai pour guide; je n'oublierai pas toutefois que quelles que fussent les améliorations que je pourrais indiquer, elles manqueraient le but si elles froissaient les intérêts majeurs avec lesquels elles doivent rester en harmonie.

Je partagerai mon travail en deux parties.

Dans la première, j'examinerai les abus qui entravent l'instruction médicale;

Dans la deuxième, je rechercherai les moyens de l'améliorer.

PREMIÈRE PARTIE.

ABUS DANS L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL.

Si l'on examinait isolément chacune des dispositions relatives à notre enseignement médical, on ne tarderait pas à s'apercevoir que plusieurs sont vicieuses et ont besoin d'être réformées ; peut-être même découvrirait-on, chemin faisant, des moyens plus ou moins bons pour effectuer cette réforme successive et partielle ; mais je doute que cette manière de procéder, tout en conduisant à un ordre de choses meilleur, atteignît pleinement le but que l'on doit se proposer : elle pourrait en effet laisser irrésolu le point le plus important de la question, je veux dire les causes fondamentales du mal, dont les dispositions particulières ne sont elles-mêmes que des conséquences nécessaires. C'est donc à cette source première qu'il s'agit de remonter ; c'est là qu'il faut appliquer le remède, dont l'influence s'étendra ensuite jusqu'aux dernières ramifications de l'arbre de l'enseignement.

Je rangerai sous trois chefs principaux les causes primitives d'imperfection dans l'instruction médicale :

1° Défaut d'ensemble et d'unité;
2° État incomplet des corps enseignans;
3° Absence d'émulation.

Défaut d'ensemble et d'unité.

L'exercice de la médecine est partagé chez nous, comme en France, en deux classes distinctes : la première se compose de docteurs en médecine; la deuxième renferme des officiers de santé. On a souvent agité la question de savoir s'il convient de maintenir ces deux classes de médecins, ou s'il y a possibilité d'en supprimer une; et toujours l'intérêt personnel, prédominant dans les discussions qu'elle a fait naître, a empêché qu'on ne l'ait résolue d'une manière satisfaisante.

Aujourd'hui on semble avoir plus mûrement approfondi la chose. Lorsque, en 1828, le ministère français proposa la même question, les commissions et les sociétés savantes qui s'en occupèrent, répondirent unanimement que, dans l'intérêt de la science et de la société, il importe de ne plus créer qu'un seul ordre de médecins : les docteurs. Telle fut aussi la réponse de la société de médecine de Bruxelles au ministre de l'intérieur, en 1830.

Bien que docteur moi-même, et par conséquent

partie intéressée, je vais examiner, avec toute l'impartialité possible, si les diverses branches de l'art de guérir sont de nature à admettre ce partage, et quelle est l'influence de l'état actuel des choses sur l'enseignement et l'étude de la médecine.

Voyons d'abord quelles sont les connaissances respectivement requises pour l'obtention du diplôme de docteur, et pour celui d'officier de santé.

Le jeune homme qui aspire au titre de docteur en médecine est tenu de faire ses humanités; de subir un examen sur les sciences accessoires, telles que la botanique, la physique, les mathématiques, la chimie, etc.; il est ensuite soumis à deux examens ayant pour objet toutes les branches des sciences médicales; enfin, s'il désire pratiquer la chirurgie et les accouchemens, on exige de lui deux autres actes probatoires spéciaux sur ces parties.

Celui qui vise au diplôme d'officier de santé, n'est astreint à aucune épreuve préalable ni sur les humanités, ni sur les sciences accessoires : il se présente immédiatement devant une commission médicale, et, après avoir satisfait à des questions peu profondes sur quelques branches seulement de la médecine, il est investi du droit de les exercer.

Voilà une différence bien grande dans les garanties fournies de part et d'autre, sous le rapport des capacités.

Cette différence donne lieu à quelques questions que je vais successivement m'efforcer de résoudre.

Première question : Est-il possible d'isoler les diverses parties de l'art de guérir de telle manière, que les priviléges accordés aux officiers de santé soient restreints en raison des capacités dont ils font preuve?

Existe-t-il en médecine des branches de moindre importance, et dont l'exercice exige des connaissances moins étendues, dans des circonstances données?

On est revenu de cette ancienne erreur qui consistait à séparer arbitrairement les branches d'une même science, branches qui ont entre elles des connexions intimes, et qui ne peuvent se passer d'un secours mutuel; on a mis de côté ces vaines disputes, tendant à assigner à l'une de ces branches des prérogatives sur les autres. On convient aujourd'hui, car l'expérience l'a trop bien appris, que les sciences médicales forment un tout indissoluble, dont toutes les parties méritent une égale attention; qu'il n'est guère permis de considérer isolément quelques-unes de ces parties, qu'en théorie et pour la facilité des études; que, en pratique, elles finissent par se confondre, et qu'il est impossible de marcher avec assurance dans l'exercice de la moindre de ces parties, sans posséder l'ensemble des connaissances qui seules constituent le vrai médecin. Et qu'on ne dise pas qu'on n'accorde aux officiers de santé que des prérogatives proportionnées au savoir dont ils font preuve; nous le répétons, il n'est pas en médecine de parties dont l'exercice soit de moindre impor-

tance. De plus, les sciences médicales constituent un domaine tel, qu'il devient impossible d'en concéder une partie sans s'exposer à voir envahir le tout : tous les jours les officiers de santé empiètent sur les priviléges des médecins ; et le défaut de démarcations exactes rend les commissions elles-mêmes impuissantes contre de pareils abus!

D'ailleurs, admettons qu'il y ait en médecine des parties moins importantes, ce ne seraient certainement pas celles que l'on confie aux officiers de santé ; il y aurait ici contradiction : il suffit d'un seul diplôme pour exercer la médecine interne; il en faut deux de plus (prix de deux nouveaux examens) pour être autorisé à pratiquer la chirurgie et les accouchemens; et ce sont précisément ces deux dernières branches qu'on abandonne aux officiers de santé!

On a souvent avancé que la pratique de la médecine n'offre pas autant de difficultés à la campagne et dans les armées, que dans les grandes villes.

Mais d'abord ce n'est pas à la campagne seulement et dans les armées qu'on rencontre des officiers de santé ; et, pour ce qui est de cette hypothèse en elle-même, elle ne soutient pas l'examen le plus superficiel.

Eh quoi! ce serait à la campagne, où le médecin se trouve presque toujours isolé, éloigné de ses confrères, et dans l'impossibilité de s'adjoindre leurs lumières pour résoudre les questions difficiles et douteuses! ce serait à la campagne, où les malades

sont souvent privés de la plupart des secours auxiliaires de l'hygiène, dont on entoure les habitans des villes (secours qui contribuent si efficacement à la guérison), c'est là que la médecine rencontrerait moins d'obstacles, et que la pratique en deviendrait plus facile!

Ce serait encore dans les armées, où les momens sont souvent si précieux que le praticien peut à peine en détourner un seul en faveur d'une délibération urgente; où, réduit à ses propres forces, il doit suppléer par sa sagacité au défaut d'un examen plus longuement réfléchi; où tout secours ne peut être efficace que pour autant qu'il soit prompt; ce serait au milieu de difficultés scientifiques sans cesse renaissantes, souvent dans un dénuement complet des premiers élémens nécessaires à son action, ce serait là que le médecin éprouverait moins de peine dans l'exercice de sa profession, ce serait là qu'on pourrait exiger de lui des connaissances moins positives!

Deuxième question : L'éducation première et l'étude des sciences accessoires dont on exempte les officiers de santé, peuvent-elles être négligées sans préjudice pour les branches médicales dont on leur confie l'exercice?

Le défaut d'éducation première paraîtra d'abord un inconvénient moins grave qu'il n'est en effet : aujourd'hui surtout que la connaissance de la langue grecque et de la latine n'est plus indispensablement requise pour l'étude des sciences médicales, pas même

dans nos universités. Mais, est-ce seulement sous le rapport du grec et du latin qu'il faut envisager l'utilité des études premières? Quand les jeunes gens ne retireraient des lycées d'autre avantage que celui d'y avoir exercé leur jugement sur différentes matières, ils auraient incontestablement acquis l'habitude d'*observer*, de *réfléchir*, de *comparer*, de *juger*, etc. En un mot, ils auraient fait l'éducation de leur intelligence; ils auraient rendu celle-ci apte à répéter par la suite des opérations qui sont analogues pour l'étude de toutes les sciences. Or, ne conviendra-t-on pas que ces jeunes gens, indépendamment des connaissances urgentes qu'ils auront acquises, devront toujours l'emporter sur ceux qui commencent l'essai de leurs facultés intellectuelles sur des élémens aussi arides que ceux de la médecine? Et, pour ce qui est du latin et du grec en eux-mêmes, la première de ces langues n'est-elle pas nécessaire à l'intelligence de plusieurs auteurs de médecine; les prescriptions ne se font-elles pas en latin? Quant au grec, toute la nomenclature de la botanique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de la médecine, n'est-elle pas déduite de cette langue? et le jeune homme retiendra-t-il des noms, barbares pour lui, s'il n'est pas familiarisé au moins avec les racines grecques? Pour les mathématiques, outre la lacune qui résulte de leur omission, il est inutile de rappeler combien leur étude donne d'aplomb au raisonnement.

Il me semble que c'est à tort qu'on se récrie sur la

longueur des études premières. Le temps que le jeune homme passe dans les lycées, il ne pourrait l'employer d'une manière plus utile; car l'étude des hautes sciences ne saurait lui profiter avant l'âge de 18 à 19 ans. On ne devrait pas, dit-on, l'occuper si long-temps de latin et de grec. Comme si on l'entretenait exclusivement de ces deux langues! Mais encore, à n'envisager ces langues que sous le rapport de leur utilité intrinsèque, ne sont-elles pas la source première de toutes nos connaissances, et dès-lors dignes de notre attention? Le jeune homme acquiert en les étudiant, et presque à son insu, une foule de notions historiques et géographiques indispensables; de plus, les comparaisons multipliées qu'elles lui donnent sans cesse lieu de faire, sont peut-être seules capables de lui découvrir le génie de sa propre langue. Enfin, le latin, quoique langue morte, offre seul l'avantage d'être universel pour les sciences.

Sans doute l'enseignement moyen peut être organisé sur un pied beaucoup plus en rapport avec l'enseignement supérieur; les principes de plusieurs branches scientifiques élémentaires seraient enseignés avec fruit dans les lycées; mais, en attendant, celui qui se livre aux sciences sans avoir fait ses humanités, même telles qu'elles se comportent aujourd'hui, rencontrera toujours des obstacles insurmontables : d'abord parce qu'il aborde une étude épineuse avec une intelligence absolument inculte; ensuite que l'ignorance du latin et du grec l'entrave-

ront dans sa marche, et enfin parce que le plus souvent il ne possède convenablement les principes d'aucune langue. Et ce dernier point n'est pas indifférent, si l'on considère que le médecin, et le médecin de campagne plus que tout autre, est souvent dans la nécessité de faire preuve de connaissances littéraires assez étendues, dans le plus grave des ministères : j'entends lorsqu'il est requis de donner son rapport dans un cas de médecine légale. L'incapacité en pareille matière est non seulement dégradante pour le corps des médecins en général, mais elle est aussi honteuse que coupable dans celui qui se trouve en défaut : l'acte rédigé persiste comme une preuve indélébile de la plus profonde ignorance.

Cependant le vide que laisse le défaut d'éducation première est encore moins préjudiciable au progrès des études médicales, que la négligence des branches dites accessoires, telles que les mathématiques, la botanique, la physique, la chimie, etc.

Ces branches sont si intimement liées à la médecine, qu'on ne peut faire un pas qui ne nécessite leur application : celle des mathématiques y est continuelle, comme dans toutes les autres sciences. Pour ce qui est de la physique, il est impossible que les élèves conçoivent des idées précises de la disposition anatomique des parties, sans le secours de cette branche. Comment, par exemple, se rendront-ils raison, sans les principes de la physique, des différens

leviers osseux qui constituent notre machine, ainsi que du mode d'action des puissances musculaires qui les font mouvoir? Mais c'est en physiologie surtout qu'elle devient indispensable : la gravité des corps en général, de l'air en particulier, les lois de l'optique, la vibration des corps sonores, etc., voilà des notions premières sans lesquelles la physiologie est arrêtée à chaque instant. Pour la chimie, pas une branche des sciences médicales qui ne la mette à contribution : la composition de nos fluides et solides, celle de l'air, l'action des poisons, les moyens de la neutraliser, etc., voilà tout ce qu'elle nous explique. De plus, la matière médicale est tout-à-fait nulle sans la chimie et la botanique.

Il est inutile de faire voir que les principes de ces sciences ne sont pas moins urgens pour la pathologie interne et externe, pour les accouchemens, l'hygiène, la médecine légale, etc., ou, pour mieux dire, ces sciences s'identifient tellement avec la médecine, que le titre de branches essentielles leur conviendrait mieux que celui de sciences accessoires.

Troisième question : Est-il de l'intérêt de la science ou de la société qu'on maintienne deux ordres de médecins?

Nous croyons avoir établi que les branches de la médecine exercées par les docteurs, et celles confiées aux officiers de santé, sont absolument les mêmes; d'ailleurs, l'expérience journalière prouve que c'est en vain que l'on s'efforcerait de restreindre les pri-

viléges de ces derniers. De là résultent ces trois propositions :

1° Si les études que l'on demande des officiers de santé sont suffisantes, on doit se contenter des mêmes capacités dans le docteur ;

2° Si, au contraire, les connaissances voulues dans un docteur sont indispensables à l'exercice de sa science, on doit également les exiger dans les officiers de santé ;

3° Si l'on trouve que l'on est trop exigeant envers les docteurs et trop peu envers les officiers de santé, il faut déterminer un juste milieu et l'appliquer à la fois aux uns et aux autres.

Quelle que soit celle de ces trois propositions que l'on adopte, il s'ensuivra toujours qu'il ne saurait y avoir qu'un seul ordre de médecins ; et, dans le fait, il n'y en a qu'un, même aujourd'hui. En effet, les officiers de santé ne constituent point un corps à part : un corps n'est distinct que par ses attributs et par ses priviléges ; et les officiers de santé n'ont pas d'autres priviléges ni d'autres attributs que les médecins; tout est égal des deux côtés pour les avantages : la différence n'existe que dans les études et les garanties. Ainsi, la création des officiers de santé est simplement une institution abusive, qui a pour résultat de concéder des droits identiques à titres inégaux, et par conséquent de favoriser des individus au détriment de la science et de ceux qui la cultivent.

Les officiers de santé ne sauraient prétendre aux

prérogatives dont on les gratifie, ni par leur éducation première, ni par leurs études dans les sciences, ni par leurs connaissances médicales, ni par les garanties que leurs examens donnent à l'état, ni par les sacrifices que leurs études leur imposent.

Nous avons déjà vu combien l'éducation première et l'étude des sciences sont nécessaires à la médecine, et combien ces deux élémens sont indispensables à l'acquisition de connaissances positives dans quelque branche des sciences médicales que ce puisse être. Une pareille lacune ne permet guère aux officiers de santé de pénétrer au-delà des notions superficielles de la science, et dans l'examen qu'ils ont à subir, les questions, pour être à leur portée, ne peuvent être elles-mêmes que superficielles. Or, cet examen, unique acte probatoire auquel ils soient soumis, étant de sa nature insuffisant, peu importe dès-lors la manière dont ils répondent aux questions faciles qui leur sont adressées, il en résultera toujours qu'ils ne donnent à l'état que des garanties très-imparfaites de leurs capacités.

Cependant, je le répète, ces études tronquées, faites en quelque sorte à domicile, et sans aucun sacrifice pour leurs parens, leur assurent dans la société absolument les mêmes avantages auxquels peut prétendre un jeune docteur, qui sacrifie six à huit années à ses humanités, qui séjourne quatre ans dans une université, et subit cinq examens sur toutes les branches de la médecine et des sciences acces-

soires! Et l'on s'étonne qu'il n'y ait pas d'émulation pour les sciences médicales!

Le plus grand mal peut-être qu'entraîne la coexistence de ces deux ordres de médecins, c'est qu'elle détruit l'ensemble de l'instruction médicale. Elle éparpille, diversifie l'enseignement de la médecine, l'empêche de se centraliser et de marcher dans cette unité de plan et de but, seul garant de ses progrès ultérieurs.

L'institution des officiers de santé, si préjudiciable à la science, est encore vicieuse, en ce qu'elle ne procure pas aux jeunes gens autant d'avantages qu'elle semble en promettre.

Le séjour aux universités est très-coûteux; et, maintenant qu'on a diminué de beaucoup les rétributions des élèves, la seule nécessité de se nourrir, loger, vêtir, etc., dans une ville étrangère, et souvent éloignée, entraîne déjà des frais assez considérables pour que des jeunes gens peu aisés se trouvent dans l'impossibilité d'y subvenir. C'est donc un avantage pour un jeune homme que de pouvoir, sans quitter son séjour natal, acquérir une instruction que ses moyens ne lui permettent pas d'aller chercher aux universités. Mais que devient cet avantage, si, en facilitant les moyens, il fait manquer le but! or, c'est ce qui a lieu. En effet, quel devrait être ici le but? De faire acquérir à ces jeunes gens des connaissances suffisantes en médecine, et de leur accorder les titres qui en permettent l'exercice. Nous avons

déjà vu que le premier point est loin d'être atteint ; il s'ensuit pour le second que les prérogatives auxquelles ils peuvent prétendre ne sauraient être que restreintes, car sans cela elles seraient abusives.

Ainsi l'avantage que l'on fait aux officiers de santé n'est que trompeur. Si on leur épargne quelques sacrifices pécuniaires, c'est les faire racheter bien cher que de ne les accorder qu'au prix d'une instruction incomplète, et d'un titre qui ne leur permet pas de marcher au rang de ceux qu'ils peuvent par la suite égaler et même surpasser en savoir. Et qu'on ne croie pas que j'attache ici aux titres plus d'importance qu'ils ne méritent : un titre n'est quelque chose à mes yeux que pour autant qu'il est l'expression réelle des capacités qu'il suppose. D'ailleurs, les officiers de santé eux-mêmes ne se font pas illusion à cet égard, et j'en appelle volontiers à eux sur ce point. Ne voyons-nous pas tous ceux d'entre eux qui ont par la suite les moyens et le temps de refaire leurs études, aller chercher aux universités les titres et les droits que les commissions médicales n'ont pu leur donner, et renier ainsi par le fait des institutions qui ne les avaient avantagés qu'en apparence ?

On objecte, en faveur des officiers de santé, qu'il se trouve parmi eux des praticiens d'un mérite reconnu ; que tel officier de santé surpasse en savoir tel docteur qui n'a pas toutes les connaissances que son titre suppose.

Pour ce qui est de la première objection, je n'exa-

minerai pas si quelques qualités brillantes n'en ont pas souvent imposé pour d'autres, non moins essentielles, qui pouvaient leur manquer; j'admets volontiers que la plupart des officiers de santé ont des connaissances plus étendues que celles que les commissions médicales réclament d'eux; mais, en reste-t-il moins prouvé qu'une éducation totalement négligée, une ignorance entière dans les branches accessoires à la médecine les plus indispensables, ne sont pas des titres d'exclusion devant les commissions médicales; et les abus qui doivent résulter de cette latitude sont-ils moins réels? D'ailleurs, si les individus dont on parle n'ont pas limité leur éducation en médecine sur l'exigence des commissions médicales, et s'ils ont eu le bon esprit de profiter pleinement des ressources que leur offraient les écoles de médecine où ils ont étudié, n'est-il pas injuste qu'ils n'aient pu prétendre qu'à un titre qui n'est plus en rapport avec leur mérite, et qu'on leur ait jusqu'ici fermé l'accès à des examens supérieurs?

Pour ce qui est de la seconde objection, elle prouve qu'on devrait soumettre le jeune médecin à des épreuves encore plus évidentes qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Mais, si le doctorat, qui offre au moins trois fois autant de garanties que l'examen d'officier de santé, n'est pas entièrement exempt d'abus, n'est-on pas en droit d'en conclure que toute chose égale d'ailleurs, là où les garanties sont trois fois moindres, les abus doivent croître en proportion inverse?

On objecte encore que si l'on abolit l'institution des officiers de santé, les campagnes manqueront de médecins, le service de l'armée restera incomplet.

Mais, de ce qu'on supprime les officiers de santé, s'ensuit-il qu'on ne puisse plus faciliter aux jeunes gens peu aisés l'accès des études médicales? Ne peut-on pas, sous le rapport des frais d'études, leur procurer pour arriver au doctorat les secours qui les mènent aujourd'hui à un grade inférieur? N'avons-nous pa svu, sous l'ancien gouvernement, plusieurs jeunes gens, qui n'avaient pas étudié aux universités, obtenir la faveur de se présenter aux épreuves du doctorat, et s'en tirer d'une manière honorable pour le corps qui les avait formés? Cela prouve : d'abord que les jeunes gens s'empresseraient d'entrer dans la voie que nous indiquons ici; ensuite, que la plupart de nos écoles de médecine ne manquent pas de ressources pour les conduire à ce but.

Le nombre des médecins n'en diminuerait donc pas, et, ni les campagnes, ni l'armée n'en seraient dépourvues. D'ailleurs, si, en général, nous voyons les docteurs (car il n'en manque pas) se concentrer en masse dans les villes, c'est que là la jouissance de leurs prérogatives leur est garantie, au moins en partie. Ils ne se montreraient plus soucieux d'aller s'établir à la campagne dès le moment qu'il n'y aurait plus d'officiers de santé; dès qu'ils ne seraient plus réduits à y lutter avec eux, non pas par le savoir, mais par la modicité des honoraires; dès qu'ils ne

verraient plus les priviléges qu'ils ont obtenus par de si longues études et des sacrifices si nombreux, usurpés par des hommes qui ont été exempts des unes et des autres. Alors la campagne offrirait au médecin une existence aussi aisée qu'honorable, et ses habitans auraient l'assurance de ne remettre le soin de leurs jours qu'entre les mains d'hommes éclairés et capables.

État incomplet des corps enseignans.

Pour qu'une faculté de médecine soit complète, il faut qu'elle réunisse les trois conditions suivantes :

1° Elle doit pouvoir disposer de tous les élémens nécessaires à l'instruction médicale. Ces élémens sont : un local convenable pour les leçons ; de vastes hôpitaux continuellement bien fournis ; une salle de dissection salubre et commode ; une maternité ; un jardin botanique ; une bibliothèque ; des cabinets d'histoire naturelle, d'anatomie et d'instrumens ;

2° Il faut que toutes les branches essentielles des sciences médicales y soient enseignées ;

3° Il faut que l'enseignement de ces branches soit partagé entre les professeurs, de manière que chacun puisse donner tout le temps, tout le soin et tout le développement requis aux parties qui lui sont confiées.

Pour ce qui est de la première condition, s'il est vrai de dire qu'il en est dans le nombre de nos facultés qui ne laissent rien à désirer sous le rapport des ressources d'instruction, il en est d'autres qui ne sont pas aussi avantageusement partagées, et où le défaut de ces mêmes ressources s'opposera toujours au perfectionnement des études médicales. Les vastes hôpitaux doivent surtout marcher en première ligne; ni le nombre, ni les talens des professeurs ne sauraient suppléer à cette base première, sur laquelle repose tout l'édifice médical : sans hôpitaux, pas de cliniques, pas de dissections, pas de médecine opératoire, et par conséquent, enseignement et études stériles.

Deuxième condition. (Il faut que toutes les branches essentielles des sciences médicales y soient enseignées.)

Je prends au hasard le *series lectionum* de l'une de nos universités, c'est celui de 1830-1831. J'y trouve portés pour la faculté de médecine les cours suivans :

1° L'anatomie;
2° La physiologie;
3° La pathologie générale;
4° L'hygiène;
5° La matière médicale;
6° La pathologie spéciale interne;
7° La pathologie spéciale externe;

8° La clinique interne;
9° La clinique externe;
10° La médecine opératoire;
11° La médecine légale;
12° Les accouchemens.

Cette série de cours renferme à peu près toutes les branches essentielles des sciences médicales; cependant il conviendrait d'y ajouter pour avoir une faculté complète : l'anatomie générale et comparée; les maladies des femmes en couches et des enfans nouveaux-nés; et un cours qu'il est indispensable d'y adjoindre, c'est l'histoire de la médecine.

Quelque satisfaisant que ce relevé paraisse au premier abord; comme la condition dont nous parlons ici est en quelque sorte subordonnée à celle qui va suivre, nous allons voir qu'elle est loin d'être convenablement remplie.

Troisième condition. (Il faut que l'enseignement de ces branches soit réparti entre les professeurs de manière que chacun puisse donner tout le temps, etc.)

Dans le *series* que j'ai sous les yeux, l'enseignement des 12 branches citées est confié à 5 professeurs seulement. Ces 12 cours nécessitent, toujours d'après le *series,* 33 leçons par semaine, ce qui fait pour chaque professeur, à partage égal, plus de 6 leçons; mais la répartition de ces branches ne pouvant se faire dans une proportion rigoureuse, on conçoit qu'il s'en trouve parmi ces professeurs qui

portent à un nombre plus considérable les leçons qu'ils ont à donner. Cependant, je suppose que le nombre de leçons pour chaque professeur soit de 6 (ce qui est moins que le terme moyen), ne doit-on pas convenir que 6 leçons par semaine, d'une heure au moins, et sur des sujets toujours graves, sont capables de fournir à un professeur de la besogne de reste, alors même qu'elles rouleraient toutes sur la même matière? Que sera-ce, si, au lieu de pouvoir se borner à une branche, il en associe au moins deux qui n'ont pas toujours entre elles des liaisons très-étroites, et qui souvent sont entièrement différentes? Que sera-ce, si, au lieu de deux branches, il en a trois et quatre? huit et neuf leçons, au lieu de six?

Qu'importe, dira-t-on, qu'un professeur soit accablé de besogne, pourvu qu'il consente à la porter et qu'il trouve dans son activité le moyen de fournir sa tâche?

Sans doute il est des hommes dont l'activité ne connaît pas de bornes, et doués en outre d'une excessive facilité; mais ce n'est pas à l'enseignement seul qu'ils peuvent consacrer tous leurs instans; la pratique, les affaires domestiques en absorbent une partie. Ne sait-on pas d'ailleurs que les heures destinées à l'étude ne lui reviennent pas toujours, qu'il est une foule de circonstances imprévues qui nous en arrachent? Or, ces professeurs pourront-ils reprendre les heures perdues sur une portion de temps aussi restreinte que celle que laissent entre elles des leçons si rapprochées?

Au surplus, admettons que toutes ces leçons sont bien données, ne doit-on pas convenir que des professeurs qui ont le talent de faire de bonnes leçons, même dans des circonstances si désavantageuses, les donneraient infiniment meilleures s'ils étaient moins surchargés de besogne; et, en somme, l'enseignement n'y gagnerait-il pas?

Défaut d'émulation.

Si nous comparons notre enseignement médical à celui de quelques nations voisines, et entre autres de la France, nous sommes forcés de convenir que, en tout ce qui regarde la médecine, les Français ont sur nous une supériorité marquée. Jetons donc un coup-d'œil rapide sur ce qui se passe chez eux, et tâchons de découvrir à quoi tient la bonté de leurs institutions sur ce point; mais gardons-nous de faire cette comparaison dans le but de nous en tenir ensuite à une imitation littérale, qui ne saurait avoir les mêmes résultats pour la Belgique. N'ayons en vue que de remonter à la source principale de cette perfection, nous en verrons plus facilement ce qui manque chez nous; et peut-être découvrirons-nous une des bases fondamentales d'où nous devons partir pour construire quelque chose de solide, adapté à notre pays.

En France l'enseignement et l'étude des sciences médicales semblent être parvenus à leur dernier période de perfectionnement. Des résultats journaliers attestent cette vérité : nul pays ne produit proportionnellement un plus grand nombre de professeurs distingués, d'auteurs célèbres, de praticiens éclairés et habiles; les élèves même y sont, au sortir des bancs, capables de guider la marche de ceux qui les remplacent; nul pays ne peut se glorifier de tant de découvertes utiles; ne possède autant de corps savans, dont les décisions font loi, et qui jugent en dernier ressort les difficultés scientifiques : nulle part l'intérêt et l'avancement de la science n'excitent un enthousiasme aussi général et aussi salutaire!

On se tromperait, si l'on cherchait dans des dispositions isolées la cause de cette supériorité des Français dans l'enseignement et l'étude de la médecine. Elle tient à l'ensemble du système général, sur lequel se trouve basé chez eux tout ce qui est relatif à l'un et l'autre de ces objets : ce système est un système d'émulation, dont l'influence s'étend jusqu'aux moindres parties de l'instruction médicale.

L'émulation est sans contredit un des plus puissans mobiles qui portent le jeune homme au travail. Sans elle, les études ne sont pour lui qu'un fardeau incommode; aiguillonné de cette noble passion, il voit toutes les difficultés s'évanouir à ses yeux ; et ces études, qui pèsent à d'autres, il les saisit avec avidité

comme un moyen de conquérir l'estime et la considération de ses concitoyens.

C'est donc à bon droit que toutes les institutions qui ont l'enseignement pour objet, admettent comme principe fondamental qu'il faut alimenter dans l'ame de la jeunesse ce feu sacré; et c'est à ce titre aussi que l'éducation publique a toujours eu et aura toujours, sur l'éducation privée, des avantages que ne sauraient contre-balancer ni l'attention du professeur concentrée sur un seul élève, ni la faculté qu'a ce dernier de consulter à chaque pas son mentor sur les difficultés qui l'arrêtent. Rien ne saurait suppléer à cette ardeur irrésistible qu'allument dans l'imagination d'un jeune homme le désir de l'emporter sur de nombreux rivaux et le regret de se voir devancé par eux!

Mais si l'émulation est indispensable à la jeunesse, elle ne l'est pas moins à un âge plus avancé. Et, alors qu'une raison plus mûre nous éclaire suffisamment sur nos véritables intérêts, alors encore nous avons besoin d'être stimulés par un motif plus pressant : ce motif c'est le désir de la gloire; sans lui l'exécution des fonctions les plus importantes dégénère bientôt en une routine fastidieuse et stérile, véritable état léthargique pour la science et pour celui qui s'en occupe.

Il suffira d'énumérer succinctement les dispositions principales de l'enseignement public en France, pour avoir la preuve que toutes ces dispositions sont faites pour porter l'émulation au plus haut point, non seu-

lement parmi les élèves, mais parmi les professeurs eux-mêmes.

Pour ce qui regarde les élèves, ils peuvent, dès leur début dans les études, aspirer aux fonctions les plus éclatantes : fonctions qui toutes sont le prix du mérite, et du mérite seul, soit qu'elles s'obtiennent au concours, soit qu'elles s'accordent sur la valeur des titres respectifs de chacun des candidats. Telles sont : les places d'interne dans les hôpitaux, de médecin des pauvres, de prosecteur, d'adjoint, d'agrégé et celle de professeur même. Si l'on vient à peser combien la moindre de ces places met dans une position avantageuse celui qui a à cœur de s'avancer dans la science; combien elles emportent avec elles de considération publique; si en outre on envisage combien le suffrage de cette foule de sociétés scientifiques, que le gouvernement se plaît à protéger, est à la fois honorable et flatteur, et combien les jeunes gens doivent se montrer empressés à le mériter, on restera convaincu qu'il y a là plus qu'il ne faut pour porter à son comble l'amour du travail, et celui de la gloire, qui en devient ainsi la récompense assurée!

Pour ce qui est des professeurs, d'abord ce n'est plus que par le concours qu'ils parviennent à la chaire où ils peuvent prétendre. Par là on est assuré non seulement de n'avoir que des professeurs capables, mais encore de n'accorder les chaires qu'aux hommes qui en sont les plus dignes. Ceux-ci ont déjà une belle réputation à soutenir, et le mérite de leurs rivaux

vaincus relève encore l'éclat du poste où ils se sont placés. Mais, alors même que ces motifs ne seraient pas assez puissans pour les engager à maintenir leur gloire, sinon à l'augmenter, le voisinage de concurrens placés sur la même ligne, ou peu au-dessous, leur en ferait une loi. En effet, ce sont des internes, des adjoints, des agrégés, des professeurs, leurs égaux, qui enseignent la même branche à côté d'eux; et, pour peu qu'ils se relâchassent de leur zèle, ils verraient bientôt les élèves déserter leurs rangs pour aller grossir ceux de leurs compétiteurs plus heureux.

Si maintenant nous revenons chez nous, nous ne retrouvons nulles traces de cette émulation toute-puissante.

D'abord, pour nos professeurs, nous avons déjà vu que, en raison de leur nombre insuffisant, en raison de la besogne qui les surcharge de toute part, ils se trouvent dans une position plus faite pour abattre leur courage que pour le relever. Et, si jusqu'ici ils ont lutté avec avantage contre un ordre de choses si défectueux, c'est à leur activité seule qu'ils sont redevables de leurs succès.

Si nous cherchons à évaluer l'émulation parmi les élèves, nous ne voyons pas qu'elle soit plus considérable, quoique, au premier abord, on soit porté à croire le contraire. Il est vrai que les élèves peuvent prétendre à quelques postes avantageux, tels que les places d'internes à l'hôpital académique; quelques-uns ont obtenu celle de prosecteur, de lecteur même,

d'autres ont été gratifiés par le gouvernement de l'insigne avantage de visiter à ses frais les universités étrangères.

Mais, comme ces places étaient assez souvent accordées par faveur, ou, au moins, comme le mérite seul, constaté par une lutte quelconque, ne suffisait pas pour les obtenir, il s'ensuit que les élèves ne pouvaient attendre de leur application et de leurs succès les titres nécessaires pour y parvenir.

Cependant il existe dans l'enseignement actuel quelques institutions qui ont pour objet spécial de fomenter l'émulation dans l'ame des jeunes gens. Nous mettrons en première ligne les concours universitaires.

Ces concours atteignent-ils le but louable qu'ils se proposent?

Quelques considérations sur leur nature ne seront pas inutiles pour résoudre cette question importante.

Le temps qu'un jeune homme peut consacrer aux études supérieures est nécessairement limité : tout ce qui tendra, d'une manière directe ou indirecte, à arracher l'esprit des objets qui doivent exclusivement le fixer pendant ces courtes années d'étude, entravera inévitablement ses progrès. L'émulation elle-même ne sera utile que pour autant que son influence retombera immédiatement sur les objets actuels de notre étude; si elle est susceptible d'en distraire l'attention elle devient plus nuisible qu'avantageuse.

Démontrons que les concours dont je parle ne sont pas tout-à-fait à l'abri de ce dernier reproche.

La nature des questions qui en font l'objet, le nombre de lectures qu'elles supposent, la multitude de recherches qu'elles exigent, l'étendue des mémoires où elles sont traitées, absorbent un temps considérable perdu pour le reste des études. Ajoutez à cela que ces questions roulent la plupart du temps sur des sujets hors de la portée de l'élève, ou bien sur des points pratiques sur lesquels l'expérience ne lui a pas encore permis de rassembler des données suffisantes, et il en résulte que tous ces mémoires, à quelques exceptions près, se réduisent à des compilations plus ou moins bien faites.

Supposons encore que cela ne soit pas, et admettons que la question retombe sur un point médical qu'il importe le plus à l'élève de bien connaître; et, de plus, qu'il la résolve d'une manière satisfaisante. Dans ce cas, l'élève aura sans doute, par ses recherches, acquis sur le point dont il s'agit des connaissances très-positives; mais alors même n'aura-t-il pas éclairci un point unique au détriment d'une foule d'autres qui méritaient également son attention; et, au total, ses études ne s'en ressentiront-elles pas?

On objectera que l'élève peut, en prolongeant son séjour aux universités, récupérer le temps qu'il a employé à son mémoire d'une manière, d'ailleurs, toujours utile pour lui. Il est de fait que la plupart des concurrens sont obligés d'en agir ainsi; mais que

sont alors des institutions qui, au lieu d'accélérer les études, ce qui devrait être leur véritable but, ne font au contraire que les retarder?

Ces concours donnent lieu à un inconvénient plus grave. Un jeune homme peut se laisser éblouir du triomphe d'éclat qu'ils promettent, et négliger, pour les obtenir, les connaissances les plus indispensables à la médecine; il en résulte que d'autres jeunes gens qui auront marqué leur course académique par des succès plus réels, mais moins bruyans, se verront ainsi éclipsés aux yeux du public par ceux qu'ils surpassent réellement en savoir.

Je ne prétends pas nier qu'il ne se soit trouvé des lauréats, dont les couronnes n'ont servi qu'à augmenter l'éclat d'études aussi solides que brillantes : j'en connais plusieurs, que je pourrais citer si je ne craignais que leur modestie n'en fût offensée...; certes les palmes qu'ils ont cueillies dans plusieurs universités ne sont pas leurs seuls titres aux postes qu'ils remplissent si honorablement aujourd'hui.

Mais, en général, je le demande, que deviennent tant de mémoires couronnés annuellement dans nos universités? quelle utilité en est-il jamais résulté pour l'avancement de la science? Que de peines et de veilles n'ont-ils pas coûté aux élèves; et quel avantage en est-il jamais résulté pour eux? Que si l'on objectait que, d'après mon aveu même, il est des jeunes gens qui se sont distingués dans ces concours, sans préjudice aucun pour leurs études, et qu'ainsi il y aurait

quelque injustice à priver du même encouragement ceux qui pourraient également le faire, je répondrais qu'il n'est pas difficile de remplacer cette institution par une autre équivalente et exempte d'inconvéniens aussi graves; j'ajouterais qu'il est une foule de sociétés médicales qui posent annuellement des questions analogues, à la solution desquelles ces élèves pourraient s'appliquer avec d'égales chances de succès.

Il est un autre objet d'émulation : les divers grades qui, aux examens, mesurent les capacités différentes des élèves.

Ces grades (admis simplement, avec distinction, avec la plus grande distinction) ont au moins l'avantage de se rattacher directement aux objets habituels de nos occupations; ils sont la récompense de nos examens, et par là susceptibles de nous tenir continuellement en haleine. Mais, en résumé, quels sont les jeunes gens pour qui ce mode d'émulation est un stimulant réel? Ceux qui trouvent dans leur amour-propre des motifs bien plus efficaces qui les excitent au travail; ceux qui savent se contenter de se relever à leurs propres yeux par un titre honorifique; qui ambitionnent l'estime de leurs professeurs, justes appréciateurs de leurs efforts, et celle de leurs condisciples témoins de leurs succès! Une fois sortis de l'université, à quoi leur servent ces titres? En ont-ils jamais retiré quelque avantage? Celui peut-être de les faire valoir devant la commission médicale! Mais

celle-ci daigne à peine y jeter les yeux ; elle doit se contenter d'avoir constaté l'identité du cachet académique ; et le jeune homme, malgré tous ses titres, si les moyens pécuniaires lui manquent pour attendre la pratique dans quelque ville, va enfouir dans un endroit obscur des connaissances qui eussent fructifié pour ses concitoyens, dans un jour plus favorable !

Ainsi l'émulation est nulle dans nos universités ; et, ni les concours, ni les grades donnés aux examens, ne sont de nature à l'alimenter.

DEUXIÈME PARTIE.

MOYENS D'AMÉLIORATIONS.

Nous venons d'indiquer quelques sources de mal; tâchons de faire entrevoir des remèdes appropriés.

Unité et ensemble.

Atteindre au plus grand perfectionnement possible dans l'étude des sciences, tel est le but où devraient viser toutes les institutions qui ont l'enseignement pour objet.

Nos deux ordres d'instructions médicales, bien loin de marcher avec ensemble vers cette fin unique, tendent au contraire à nous en éloigner. En effet, si nos universités se sont au moins proposé ce but, sans l'avoir pleinement atteint, les institutions secondaires ont un point de vue tout opposé : celui de faire jouir d'égales prérogatives, avec des connaissances très-inférieures.

Un tel ordre de choses a dû nécessairenent enchaîner les progrès de l'enseignement médical ; car la seule rivalité possible entre des institutions si différentes de leur nature, ne pouvait tomber que sur la différence des garanties qu'on exige des jeunes gens de part et d'autre, et sur la plus ou moins grande facilité qui en résulte pour eux de parvenir à leur but : une rivalité purement scientifique ne saurait jamais exister entre eux.

Les abus qui sont résultés de cette combinaison essentiellement préjudiciable à l'instruction médicale, vont encore s'accroître à la faveur du principe de liberté illimitée en fait d'enseignement.

L'ancien gouvernement avait la surveillance sur les études médicales, et l'on ne peut disconvenir que ce ne fût déjà là une garantie à l'égard de ceux qui étudiaient, puisque ce même gouvernement aurait pu supprimer les établissemens qui ne lui eussent pas présenté les élémens indispensables à l'instruction.

Aujourd'hui tout Belge peut, la constitution à la main, établir une faculté de médecine partout où il le trouve à propos, et l'asseoir sur telles bases qu'il jugera convenables. L'on conçoit que les moyens peuvent n'être pas toujours à la hauteur de l'objet.

La liberté de l'enseignement est sans contredit le principe qui doit revivifier l'instruction, et avoir pour elle les résultats les plus heureux ; mais c'est en même temps un principe susceptible de donner lieu

aux plus fâcheux inconvéniens, dès qu'il est mal interprété.

Le gouvernement provisoire accorda aux jeunes gens la latitude d'aller acquérir aux universités des grades dans les sciences, sans qu'ils fussent astreints à faire préalablement preuve de connaissances suffisantes dans les humanités.

Il était facile de prévoir que cette latitude produirait des abus nombreux; et l'expérience ne l'a que trop prouvé.

En effet, la liberté de l'enseignement ne peut pas consister à favoriser des individus aux dépens de l'instruction; ce ne serait là que de la licence. La liberté véritable consiste, me semble-t-il, à accorder à tout homme à talens la faculté de faire de ses talens tel usage *légal* qui lui convient; à laisser aux jeunes gens le loisir d'étudier où et comme il leur plaît, et à leur rendre accessibles les grades auxquels ils ont droit par leur instruction, quels que soient le lieu et la manière dont ils l'ont acquise.

Une surveillance *légale* serait peut-être le plus sûr garant de la jouissance de ce principe lui-même et des fruits qu'il doit porter; mais puisque ce principe illimité ôte au gouvernement le droit de surveiller les établissemens qu'il ne crée pas lui-même, c'est dans les examens seuls qu'il pourra désormais trouver des garanties suffisantes contre les abus dont les meilleures choses ne sont pas exemptes.

Un jury d'examen tel que le propose M. Verhulst, me paraît propre à remplir toutes les conditions :

« On pourrait nommer un jury d'examen, composé en partie de professeurs des trois universités, et en partie de docteurs étrangers à ces institutions, désignés par le gouvernement. Ce jury s'assemblerait à Bruxelles, à une époque fixée pour décerner les grades académiques à tous ceux qui se présenteraient (1). »

Ce jury serait recomposé tous les ans.

Le candidat y ferait usage de la langue dont l'élocution lui serait le plus facile, du flamand, du français ou du latin.

Les jeunes gens se présenteraient avec confiance devant une assemblée d'hommes reconnus pour leur impartialité et leurs talens; et la sévérité des examinateurs donnerait à l'état la garantie que les diplômes ne seraient conférés qu'à des jeunes gens capables.

Quatre examens seraient requis pour l'obtention du diplôme de docteur en médecine; les matières de ces examens seraient :

Pour le premier examen.

Les humanités : c'est-à-dire, la langue flamande

(1) Mémoire sur les abus dans l'enseignement supérieur actuel et sur les moyens de les réformer, par P. F. Verhulst. Bruxelles 1831.

ou la française, le latin, les élémens de la langue grecque, les mathématiques, l'histoire, la géographie, la logique, etc. En un mot les jeunes gens devraient dans cet examen faire preuve de toutes les connaissances qui font ou qui feront l'objet de l'enseignement moyen.

Pour le second examen.

Les sciences accessoires à la médecine :
La botanique,
La physique,
La chimie,
L'histoire naturelle.

Pour le troisième examen.

L'anatomie,
La physiologie,
La pathologie générale,
La matière médicale.

Pour le quatrième examen.

La pathologie spéciale interne,
La pathologie spéciale externe,

La clinique interne,
La clinique externe,
La médecine opératoire,
Les accouchemens,
L'hygiène,
La médecine légale.

On aurait soin de rendre pratiques les parties de ces examens qui l'exigent, telles que les cliniques interne et externe, la médecine opératoire, les accouchemens, etc.

Enfin, la promotion serait précédée de la défense publique d'une douzaine de positions, dont l'impression coûterait peu, et qui entourerait le doctorat d'une certaine pompe dont cette solennité me paraît bien digne.

On voit, par l'énumération des objets de ces examens, que l'étudiant y ferait preuve de connaissances dans toutes les parties de la médecine : mesure dont nous avons fait voir la nécessité. Ne conviendrait-il pas dès-lors que, pourvu de son diplôme de docteur, il lui fût permis de pratiquer celle des branches médicales pour laquelle il aurait le plus de propension? Au moins, ce qui se passe journellement à l'égard des examens demande-t-il à être modifié.

Ceux qui se destinent exclusivement à la chirurgie et aux accouchemens, sont néanmoins obligés de soutenir tous leurs examens, comme si c'était la médecine interne qu'ils eussent en vue de pratiquer ;

et lorsque déjà ils sont porteurs d'un diplôme, ils ne sont encore avancés en rien pour le but où ils tendent; il leur faut, à nouveaux frais, subir un nouvel examen, pour obtenir soit en chirurgie, soit en accouchemens, un nouveau diplôme, qui seul leur est utile dans leur manière de voir.

Or, pourquoi celui qui se destine à la chirurgie, ou aux accouchemens, ne pourrait-il pas recevoir directement son diplôme, de même que le médecin? On éviterait par là cette injustice criante qui consiste à refuser à un individu le droit de pratiquer une branche dans laquelle on lui a délivré un diplôme de docteur, et dans laquelle on lui reconnaît par conséquent les capacités nécessaires.

Nous avons démontré plus haut combien les différentes branches des sciences médicales ont entre elles de connexions intimes; combien est illusoire l'isolement total de l'une de ces branches à l'exclusion des autres; combien peu elles peuvent se dispenser d'un soutien réciproque; en un mot, nous avons fait voir que la médecine est un tout indivisible, et que pour exercer avec fruit la moindre de ses parties, il faut n'en ignorer aucune.

De là, la nécessité de vouloir les mêmes connaissances dans tous ceux à qui l'on accordera le droit de pratiquer la médecine; d'exiger d'eux les mêmes garanties, en les soumettant aux mêmes examens; et enfin, de leur concéder les mêmes titres en échange des mêmes capacités.

Alors il y aurait dans l'enseignement médical cette unité de marche que l'on y cherche en vain aujourd'hui. Tous les corps enseignans, ne pouvant plus avoir qu'un même but, devraient entrer dans la même voie; se monter sur un pied également bon. A la place de ces oppositions de petits intérêts, soutenus par de petits moyens, on verrait naître une émulation grande, purement scientifique; on verrait nos institutions médicales engager une lutte corps à corps, et cette lutte engendrer à la longue le plus grand perfectionnement possible des études de la médecine!

Les jeunes gens trouveraient, pour devenir médecins instruits, les mêmes facilités qui les conduisent aujourd'hui à une instruction imparfaite; et le corps médical, représenté partout par des hommes capables, reconquerrait cette dignité qu'il semble avoir perdue de nos jours.

Compléter les corps enseignans.

Nous avons vu que nos facultés sont loin d'être complètes. Des cours étendus accumulés sur un même professeur ne peuvent être donnés qu'imparfaitement; d'autres, non moins urgens, sont entièrement négligés.

Les branches qu'il importe d'enseigner dans une faculté médicale bien organisée, sont :

1° L'anatomie descriptive;

2° L'anatomie générale et comparée;

3° La physiologie;
4° La pathologie générale;
5° La matière médicale;
6° L'hygiène;
7° La pathologie spéciale interne;
8° La pathologie spéciale externe;
9° La clinique interne;
10° La clinique externe;
11° La médecine opératoire;
12° Les accouchemens;
13° Les maladies des femmes en couches et des enfans nouveaux-nés.
14° La médecine légale;
15° L'histoire de la médecine.

Si nous examinons quelles sont parmi ces branches celles qui sont susceptibles d'être réunies sur un même professeur, nous ne voyons guère que l'anatomie descriptive dont l'enseignement pourrait s'allier à celui de l'anatomie générale et comparée; celui des accouchemens à la médecine opératoire. Pour toutes les autres branches, elles sont capables d'occuper pendant une année entière le professeur le plus laborieux; et encore, celles que nous venons d'excepter ne pourront-elles que gagner à être développées séparément.

D'après ce tableau, le personnel d'une faculté complète comprendrait 15 professeurs, auxquels j'adjoindrais deux lecteurs : l'un pour la médecine interne, l'autre pour la médecine externe.

Le lecteur de médecine externe dirigerait les élèves dans la dissection des cadavres, le maniement des instrumens chirurgicaux, l'application des appareils, les manœuvres sur le mannequin, etc.

Le lecteur de médecine interne unirait ses efforts à ceux du professeur de clinique, pour guider les élèves dans leurs études pratiques; il leur apprendrait à recueillir des observations et à les rédiger. Il s'attacherait surtout à les fortifier dans l'art de formuler, si nécessaire, et si négligé : il en exposerait les principes et les bases fondamentales, les ferait ressortir des formules, magistrales et autres, les plus usitées; il exercerait les élèves à prescrire la première substance offerte, sous toutes les formes dont elle est susceptible. Présent aux leçons cliniques, il y prendrait note des prescriptions remarquables qui s'y font; il ferait faire aux élèves une étude particulière sur ces prescriptions, les habituant à se rendre raison de l'opportunité du remède, du motif qui l'a fait préférer à tel autre analogue; enfin, suivant avec eux pas à pas les chances de la maladie, il leur ferait acquérir des données positives sur l'effet de la substance étudiée.

Telles seraient à peu près les fonctions de ces lecteurs qui en outre remplaceraient les professeurs malades ou absens.

Nul doute qu'une faculté ainsi composée ne fût plus féconde en succès que nos facultés actuellement existantes. D'ailleurs, si les jeunes gens qui sortent de

nos universités laissent quelquefois à désirer des connaissances plus approfondies à l'égard de quelques branches, cela n'a pas lieu d'étonner. Ne sont-ils pas naturellement portés à regarder comme peu dignes d'une attention soutenue, des branches qu'ils voient confiées en masse à un seul et même professeur ? Et vainement celui-ci s'efforcerait-il de relever à leurs yeux l'importance d'une étude à laquelle il ne peut lui-même accorder qu'une fraction insuffisante de son temps !

Il conviendrait donc qu'un professeur ne fût plus accablé de besogne jusqu'à concurrence de ce que la force humaine peut porter, ainsi que cela a lieu aujourd'hui; il vaudrait mieux qu'on n'exigeât de lui qu'une tâche aisée à fournir, laissant à son amour-propre, et à l'émulation le soin de faire le reste. Alors il pourrait travailler convenablement le terrain qui lui échoit en partage, revenir plusieurs fois sur une même route avant d'y engager ses élèves, en noter tous les écueils pour les mener par le sentier le plus facile; et, par une démarche assurée et libre, dissimuler les difficultés qui pourraient les décourager. Alors il sèmerait dans ses leçons cette variété et cet attrait qui invitent à l'étude! Et ce point n'est pas à négliger : les principes des sciences rebutent, présentés d'une manière trop nue : ils demandent à être entourés de quelques ornemens qui puissent captiver de jeunes cerveaux qu'un but d'utilité seul ne saurait fixer.

Le nombre de professeurs de nos trois facultés de

médecine, bien qu'insuffisant pour chacune d'elles en particulier, est déjà très-fort pour les trois universités prises en masse. Pour les organiser sur un pied approchant quelque peu du point de perfection que nous venons d'indiquer, il faudrait au moins y créer plusieurs chaires nouvelles. Cette mesure ne devrait pas arrêter si c'était la seule possible; en effet, si l'économie exige qu'on diminue en général le nombre de professeurs, on ne doit pas la chercher en retranchant ou en se refusant à créer ceux dont l'absence pourrait faire souffrir l'enseignement : ce ne serait là qu'une parcimonie funeste à la science.

On trouverait d'ailleurs facilement une compensation à cette mesure dans le personnel de la philosophie; c'est là qu'on pourrait éliminer plusieurs professeurs que l'enseignement moyen, mieux organisé, rendrait, sinon inutiles, du moins superflus.

Mais ne serait-on pas plus près du but si, au lieu de trois, on ne conservait que deux facultés médicales, là où les élémens scientifiques sont en plus grande abondance?

Peut-être, quand le moment sera venu d'une organisation définitive et stable, trouvera-t-on que le seul moyen de concilier le perfectionnement de l'instruction avec des mesures d'économie bien entendues, consisterait à centraliser chaque branche des études supérieures dans l'une de nos universités, par exemple, les Sciences Médicales dans l'une, le Droit et les Sciences dans une autre, et les Lettres dans la troisième.

Cette combinaison aurait pour l'instruction plusieurs avantages :

a. Elle permettrait de constituer chaque faculté au grand complet, en épargnant même à l'état des dépenses considérables.

b. Nos villes universitaires n'offrant pas d'égales ressources pour toutes les sciences, on pourrait choisir pour chacune d'elles la ville la plus riche en matériaux respectifs.

c. Chaque branche des sciences serait représentée par un corps enseignant qui ne le céderait pas à ce que les nations voisines offrent de plus parfait en ce genre.

d. Le personnel des professeurs, plus nombreux, devrait en même temps être mieux composé : il est plus facile de trouver un seul homme profondément versé dans l'enseignement d'une partie que d'en rencontrer trois.

e. L'émulation croîtrait en raison du plus grand nombre d'élèves en médecine réunis dans une même ville.

f. Les professeurs, rivalisant entre eux, seraient encore stimulés par la foule d'auditeurs qu'ils verraient à leurs leçons.

Moyens d'émulation.

L'émulation est l'ame des études. Comment se

fait-il que les moyens qui semblaient spécialement destinés à l'alimenter n'ont porté aucun fruit sous l'ancien gouvernement? Parce que ces moyens n'étaient pas francs, et que les récompenses qu'ils proposaient aux jeunes gens n'étaient qu'illusoires. Le jeune homme qui avait fait preuve de capacités était écarté des places, et la faveur y portait celui qui n'avait aucun titre à faire valoir.

L'étudiant aux universités doit déjà songer à son avenir, et l'émulation ne sera réellement efficace pour lui que pour autant qu'elle contribue à lui aplanir une voie honorable vers cet avenir lui-même. Tout ce qui ne le conduit pas à cette fin il ne peut y faire qu'une attention passagère.

Qu'on laisse donc entrevoir aux jeunes gens une récompense plus sensible, plus matérielle de leurs efforts; qu'on les anime par la perspective de fonctions avantageuses, auxquelles leur mérite seul et les preuves qu'ils en auront données seront des titres irrécusables.

Si l'on reporte un moment ses regards vers les beaux jours de l'ancienne université de Louvain, là on retrouve des traces d'une vraie émulation, et alors aussi la Belgique avait une certaine nationalité dans les sciences; alors on ne se traînait pas en esclave sur les brisées des nations voisines; si l'on profitait des découvertes des autres, on s'essayait à produire soi-même; on voyait avec orgueil ses hautes écoles, ses sociétés savantes; on se plaisait à les entourer de

considération, et on était fier de voir leur renommée trouver un écho jusque dans les pays voisins. On ne croyait pas la Belgique incapable d'engendrer des grands hommes, on leur facilitait les moyens de naître et ils se produisaient.

Combien la seule institution des *Primus* de Louvain, si simple en elle-même, a eu de résultats glorieux pour le pays! combien elle a fait naître d'hommes réellement savans!

Combien pâlit devant cette ancienne institution notre système d'émulation, que l'opinion publique tend encore à déconsidérer! Aujourd'hui, avec des moyens mille fois plus nombreux, on se croit impuissant (1)! Loin d'encourager, nous dédaignons ce qui se fait chez nous; rien n'est bon s'il ne vient de l'étranger; je crois même qu'on cesserait d'admirer un livre, si, contre son attente, on apprenait qu'il est fait en Belgique! En un mot, nous avons glorieusement conquis notre indépendance nationale, il nous reste à reconquérir une nationalité dans les sciences.

Sans doute des nations voisines ont sur nous une supériorité marquée; aussi aurions-nous tort de refuser les lumières qu'elles peuvent nous envoyer; mais s'ensuit-il que nous devions nous en tenir à une imitation servile, rester inactifs et ne plus marcher par nous-mêmes? Pourquoi désespérerions-nous d'at-

(1) Nous n'avons pas même actuellement un seul journal de médecine en Belgique.

teindre au point où elles sont parvenues? Qui pourrait calculer les résultats d'une émulation toute-puissante?

C'est dans les études surtout que son heureuse influence devrait se faire sentir. Peut-être les dispositions suivantes, ou d'autres analogues, pourraient-elles y contribuer :

a. On continuerait à accorder dans les examens des distinctions graduées, mesures des capacités respectives dont les élèves y feraient preuve. Des encouragemens proportionnés à ces grades en seraient le prix. Les bourses seraient également la récompense des succès obtenus dans l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur.

b. Tous les ans la faculté médicale proposerait un sujet de concours, auquel tous les élèves pourraient prendre part. Ce concours se composerait d'une ou de plusieurs questions, roulant soit sur des points pratiques, sur lesquels la fréquentation assidue des cliniques aurait pu leur fournir des données suffisantes, soit sur des difficultés théoriques qui ne sont pas en dehors du cercle des études élémentaires. La faculté accorderait pour la confection des mémoires un temps qu'elle limiterait sur l'importance de la matière, par exemple, un ou deux mois, ou, ce qui vaudrait peut-être mieux, elle poserait les questions à la fin de chaque année académique, exigeant les réponses pour la reprise des cours; elle laisserait ainsi aux élèves le loisir d'y consacrer le temps des vacances, et ceux-ci auraient l'avantage de n'être distraits par

aucune occupation et de n'en négliger aucune. Tout concurrent serait tenu de défendre publiquement ses opinions contre toutes les objections auxquelles elles pourraient donner lieu de la part de ses juges.

Après cette épreuve, la faculté réunie adjugerait la palme; elle pèserait dans ses délibérations :

1° Les grades que l'élève a obtenus dans ses examens;

2° La valeur de son mémoire, tant sous le rapport littéraire que sous celui des idées médicales;

3° La manière dont il l'a défendu.

L'auteur du mémoire couronné deviendrait l'objet des faveurs qu'il plairait au gouvernement d'instituer pour l'enseignement et le perfectionnement des études. Sa palme deviendrait aussi son premier titre de recommandation aux places médicales civiles et militaires; on pourrait aussi faire en sorte que les places d'élèves internes à l'hôpital académique fussent immédiatement le prix de ces concours.

c. Quand une place de lecteur se trouverait vacante, on pourrait choisir son remplaçant parmi ceux des élèves couronnés qui, outre leurs connaissances scientifiques, auraient montré le plus de dispositions naturelles pour l'enseignement. Dans tous les cas, leur palme, indépendamment d'autres titres acquis depuis, devrait-elle être d'un grand poids vis-à-vis de leurs compétiteurs.

d. Si une chaire de professeur venait à vaquer, elle serait donnée à l'un des lecteurs.

Je pense que cette série d'encouragemens successifs serait bien propre à entretenir dans le cœur des jeunes gens une émulation salutaire, et que par conséquent elle contribuerait efficacement au progrès des études. Quel stimulant pour un jeune homme que de pouvoir se dire dès le début de ses études : il ne tient qu'à mon application que je ne parvienne un jour aux fonctions les plus honorables et même au professorat !

Nous avons parlé au commencement de ce mémoire d'un mode d'émulation adopté en France et que nous n'avons pas proposé pour notre pays : le concours pour les chaires de professeur.

Nous pensons qu'une nomination consciencieusement pesée sur la valeur des titres respectifs de chaque postulant, est un véritable concours, ou du moins qu'elle en tient lieu ; nous avons d'ailleurs fait voir comment, par des épreuves antécédentes, on atteindrait à peu près le même but. On objectera qu'une nomination, de quelque manière qu'elle soit faite, offre trop de prise à la partialité. Je demanderai si le concours rend toute partialité impossible? On m'opposera ce qui se pratique actuellement en France. Mais l'état actuel de l'enseignement en Belgique est-il de nature à rendre cette mesure aussi utile pour nous que pour les Français?

En France, en raison de l'immense population, concentrée surtout à Paris ; en raison de la latitude laissée aux médecins de s'y exercer à l'enseignement,

le nombre de postulans d'un mérite reconnu, pour une seule chaire vacante, est si considérable, que le concours devient en quelque sorte une mesure de nécessité.

Il faut bien l'avouer, nous ne nous trouvons pas dans une situation aussi avantageuse: l'enseignement, enchaîné jusqu'à ce jour, et accessible seulement à un petit nombre d'hommes, n'a guère permis aux autres d'y acquérir quelque habitude; de sorte qu'il me semble même douteux si un concours chez nous présenterait cette lutte d'émulation qui ne peut résulter que du nombre et de l'habileté des concurrens.

Une condition essentielle pour un concours, ce sont les juges. Il faut que ces juges soient d'une impartialité et d'un talent à l'épreuve; qu'ils soient placés dans une position quelque peu imposante, et de plus, qu'on soit déjà accoutumé à respecter leurs décisions. Alors seulement tous les candidats, quelles que soient leurs capacités, se présenteront dans l'arène avec confiance. En France, l'académie royale de médecine et plusieurs autres corps savans, peuvent fournir pour ces concours des juges dont le suffrage est ambitionné comme un honneur de la part même du médecin le plus distingué.

Bien que nous comptions des Belges qui, sous le rapport de la science, ne doivent pas le céder à ce que les pays voisins renferment d'hommes les plus célèbres; cependant, on doit en convenir, ces savans n'ont pu se trouver chez nous dans une position qui

leur ait acquis cette prépondérance morale sur tout ce qui regarde la médecine; nous n'avons en effet aucune société scientifique qui donne le ton aux études et aux recherches médicales.

Je suis donc porté à croire que, pour le moment, le concours n'aurait pas chez nous les résultats qu'il a pour la France; il sera peut-être temps d'y songer lorsque le principe de la liberté de l'enseignement aura pendant quelque temps exercé sur le pays son heureuse influence.

Telles sont, Monsieur l'Administrateur-général, les simples réflexions que m'a suggérées l'état actuel de l'instruction médicale. Je les soumets au jugement d'un homme dont les hautes capacités sont le garant le plus sûr qu'il sera sagement pourvu aux besoins de l'enseignement, et dont le civisme éclairé saura apprécier l'intention d'un citoyen qui croit émettre quelques vues utiles à son pays.

Je vous prie, Monsieur l'Administrateur-général, d'agréer l'assurance de mon profond respect,

P. J. VAN ESSCHEN.



